

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****25050366***

ale.

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

07 AVR. 2025

JURISDICTION D'APPEL

Greffe

N° d'entreprise : **0778 977 997**

Nom

(en entier) : **IMMOSTEF BELGIQUE**

(en abrégé)

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Zénobe Gramme 23, B-1480 Tubize****Objet de l'acte : Démission du commissaire - Nomination d'un nouveau commissaire -
Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication et administratives**

Extrait du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 juin 2024.

L'assemblée a :

- CONSTATÉ la démission du mandat de commissaire de « Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren SRL », dont le siège est sis Manhattan Office Tower, Avenue du Boulevard 21 bte 8, 1210 Bruxelles, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise TVA BE 0428.837.889 RPM Bruxelles lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 et DÉCIDÉ de nommer en remplacement EY Réviseurs d'Entreprises SRL, Kouterveldstraat 7B 001, 1831 Diegem, N° TVA BE 0446.334.711 représenté par Thomas Meurice, pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026.

- DÉCIDÉ d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Signé,

Johan Lagae
Avocat - Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/04/2025 - Annexes du Moniteur belge